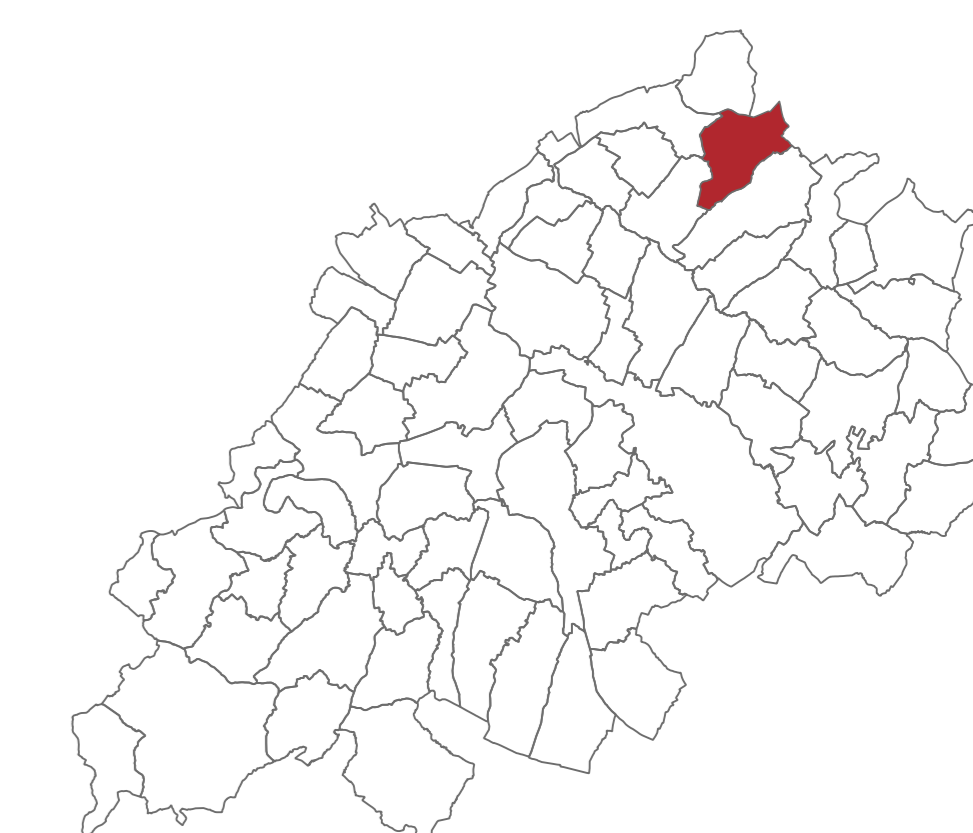


Ecorches



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Chemin à conserver et à créer
- Espace boisé classé
- Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Cône de vue à préserver
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- N : Zone naturelle
- A : Zone agricole

0 500 m